



Les syndicats veulent corriger l'index égalité femme-homme

La **CFE-CGC**, la CGT, la CFDT, FO, la FSU, Solidaires et l'UNSA ont publié une déclaration commune affirmant que l'égalité entre les femmes et les hommes constitue « un levier indispensable de sortie de crise » et estiment que l'index égalité existant « doit être corrigé ».

Qu'en est-il à la Caisse des Dépôts ?

Index 2019 de l'égalité femmes - hommes

Un index demeurant à un niveau élevé globalement stable par rapport à 2018, avec certains points de différenciation en terme d'augmentations individuelles et de promotions

	indicateur calculable (1=oui, 0=non)	2019 valeur de l'indicateur	2019 points obtenus	2018 valeur de l'indicateur	2018 points obtenus	2017 valeur de l'indicateur	2017 points obtenus	nombre de points maximum de l'indicateur	nombre de points maximum des indicateurs calculable
1- écart de rémunération (en %)	1	2,1	37	2,1	37	2,4	37	40	40
2- écarts d'augmentations individuelles (en points de %)	1	0,4	20	0,9	20	1,1	20	20	20
3- écarts de promotions (en points de %)	1	2	15	1,2	15	1,3	15	15	15
4- pourcentage de collaboratrices augmentées au retour d'un congé maternité (%)	1	100	15	100	15	100	15	15	15
5- nombre de collaborateurs du sexe sous-représentés parmi les 10 plus hautes rémunérations	1	3	5	3	5	4	10	10	10
Total des indicateurs calculables			92		92		97		100
INDEX (sur 100 points)			92		92		97		100

Les indicateurs figurant en vert traduisent un écart favorable aux femmes, en orange favorables aux hommes.

En France, il y a 25% d'écarts, à la Caisse des dépôts environ 6% et l'index est à 2,1% !!!

Quelle est donc cette étrangeté ?

Le mode de calcul de l'index ne consiste pas à simplement comparer la moyenne des rémunérations des femmes et des hommes mais cette différence révèle que les femmes sont bien plus souvent positionnées sur des emplois moins qualifiés que les hommes.

Qu'en est-il de notre accord sur l'égalité professionnelle à la Caisse des Dépôts ?

Notre accord a permis de mettre en place une méthode de détection des écarts de qui a permis de détecter 200 écarts pendant 2 ans puis seulement une dizaine par an les deux dernières années. Une récente analyse effectuée par l'INSEE a confirmé que la méthode utilisée était classique et perfectible néanmoins avec le nouveau modèle proposé il y a un risque de déceler encore moins d'écarts qu'actuellement.

La **CFE-CGC** est [la seule organisation syndicale](#) à avoir demandé que **la correction** soit modifiée afin de mieux réajuster les rémunérations. « **Repositionner au centre plutôt qu'à la marge** » soit pour un écart détecté de 6% obtenir **3,5%** (6%-2,5%*) plutôt que les **1%** (6%-5%*) actuellement.

* la marge d'erreur statistique est de 5%, le centre est à 2,5% (5%/2)



La CFE-CGC demande au Directeur Général de créer une commission RSE



CAISSE DES DÉPÔTS

Paris le 3 mars 2021

A l'attention de M. Eric LOMBARD
DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA CAISSE DES DÉPÔTS

Objet : Création d'une Commission RSE.

Monsieur le Directeur Général,

Les enjeux de développement durable sont grandissants, ils apparaissent aujourd'hui comme un nouveau pilier sur lequel nous devons fonder notre économie.

La CFE-CGC est de longue date impliquée dans les questions de développement durable. Elle est la première et la seule organisation syndicale Française à avoir adhéré au Global Compact en 2018 et à réitérer son engagement en 2020.

La CFE-CGC a été particulièrement attentive aux travaux menés par la Convention Citoyenne sur le Climat, elle reconnaît la nécessité de mettre en place un projet de loi ambitieux et regrette que le résultat obtenu ne soit pas à la mesure de ce qui était escompté.

La Caisse des Dépôts est également engagée dans cette démarche depuis de nombreuses années et le plan de relance donne des perspectives intéressantes en matière de TEE et de RSE.

La CFE-CGC propose la création d'une commission RSE au sein des CSE.

A la Caisse des Dépôts ce serait une nouvelle commission au sein du CUEP dotée de moyens suffisants afin de répondre au mieux aux enjeux de la transition écologique.

Monsieur le Directeur Général, nous vous demandons de bien vouloir donner une suite favorable à l'examen de cette demande à la Caisse des Dépôts.

Nous vous prions de croire, monsieur le Directeur Général, à l'expression de notre considération

Philippe GOUTAS
Président du syndicat CGC Publique

François-Robert FABREGA
Délégué syndical central SNB/CFE-CGC

Copies : Mme Catherine MAYENOBE, M. Paul PENY, M. Jean-Marie FOUCAULT

Interne

Prenez soin de vous et restez prudents !!!

Notre site syndical internet <https://cdc.cfe-cgc.fr/>

Téléchargez notre application Web : *L'Indispensable*

